

Le proxénète du Sart Tilman roulait en Ferrari

jeudi 3 mars 2022 00:45

RÉGION

03/03/2022

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le proxénète du Sart Tilman roulait en Ferrari

LAURENCE WAUTERS



Il circulait au volant d'une Ferrari 430 Spider prise en leasing.S.P.

Le tribunal correctionnel a condamné hier un quinquagénaire liégeois qui possédait plusieurs salons, rue Marnix à Seraing et un « club » à Oreye. De quoi s'offrir une villa au Sart-Tilman et rouler en Ferrari...

LUC, 55 ANS, NÉ À LIÈGE ET VIVANT DÉSORMAIS AU BURKINA FASO, FAISAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE, EN 2012, POUR DES VOLS DE LINGOTS D'OR, DANS LE COFFRE D'UNE BANQUE AUTRICHIENNE, POUR UN MONTANT DE PLUS D'UN MILLION.

LES FAITS ONT ÉTÉ DÉCLARÉS ÉTABLIS ET IL A ÉTÉ CONDAMNÉ PAR LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LIÈGE EN 2014, MAIS CE N'ÉTAIT PAS LA FIN DE SES ENNUIS : L'ENQUÊTE SUR LES LINGOTS AVAIT PERMIS DE CONSTATER QUE LE QUINQUAGÉNAIRE ÉTAIT ACTIF DANS LE MILIEU DE LA PROSTITUTION,

TIRANT DES REVENUS DES SALONS INSTALLÉS DANS DEUX MAISONS DE LA RUE MARNIX À SERAING. AU N° 154, IL Y AVAIT HUIT FILLES PAR SEMAINE, DANS LES QUATRE SALONS, ORGANISÉS EN PAUSES DE JOUR ET DE NUIT. IL EN ÉTAIT DE MÊME AU N° 190, ET LE MINISTÈRE PUBLIC A AINSI CALCULÉ DES RENTRÉES TOTALES DE 380.000 € POUR LE N° 154 (EXPLOITÉ PENDANT 38 MOIS) ET DE 240.000 € POUR LE N° 190 (EXPLOITÉ TOUT JUSTE DEUX ANS). LA GESTION DES SALONS, ENTRE 2012 ET 2015, SE FAISAIT AVEC LA PARTICIPATION DE PETITES-AMIES ET DE COPINES : SEPT D'ENTRE ELLES ÉTAIENT POURSUIVIES À SES CÔTÉS.

LE PRÉVENU AVAIT ÉGALEMENT DES LIENS AVEC LE « NIGHT LOVE », UN BAR À HÔTESSES SITUÉ GRAND'ROUTE, À ÔREYE, DONT PLUSIEURS DE SES COMPAGNES SUCCESSIVES AVAIENT ÉTÉ GÉRANTES (L'UNE D'ENTRE ELLES AVAIT D'AILLEURS ÉTÉ ACQUITTÉE DE NON-ASSISTANCE À PERSONNE EN DANGER APRÈS LA MORT D'UNE PROSTITUÉE SOUS GHB, FIN 2013, DANS LE BAR). LE « NIGHT LOVE » RAPPORTAIT, SELON LES ANNÉES ET SELON LES FILLES QUI Y TRAVAILLAIENT, ENTRE 5000 ET 20.000 € PAR MOIS, ONT EXPLIQUÉ CERTAINES DES PRÉVENUES. CELLE QUI L'A GÉRÉ UN TEMPS, ET QUI HABITAIT AVEC LE QUINQUAGÉNAIRE DANS SA VILLA DU SART-TILMAN, A EXPLIQUÉ QUE CELUI-CI VÉRIFIAIT, À PARTIR D'UN ÉCRAN PLACÉ DANS SA CHAMBRE À COUCHER SUR LEQUEL ÉTAIENT DIFFUSÉES LES IMAGES DE VIDÉOSURVEILLANCE, CE QUI SE PASSAIT DANS LE BAR..

EN FERRARI

LE DOSSIER RÉVÉLAIT ÉGALEMENT QUE CE LIÉGEOIS CIRCULAIT AU VOLANT D'UNE FERRARI 430 SPIDER PRISE EN LEASING. CE N'ÉTAIT PAS DONNÉ, PUISQU'EN DEUX MOIS ET DEMI, AVEC LA CAUTION ET LES LOYERS, 33.000 € AVAIENT ÉTÉ DÉBOURSÉS RIEN QUE POUR ÇA...

PENDANT CE TEMPS-LÀ, IL DEVAIT REMBOURSER PLUS D'UN MILLION POUR LES PARTIES CIVILES DANS LE DOSSIER JUGÉ EN 2014, MAIS IL AVAIT ORGANISÉ SON INSOLVABILITÉ. UNE NOTAIRE DE LIÈGE QUI L'AVAIT CONSEILLÉ LORSQU'IL AVAIT TRANSFÉRÉ UN DE SES BIENS À SON FILS ÉTAIT POURSUIVIE COMME LUI POUR ORGANISATION D'INSOLVABILITÉ, MAIS ELLE A ÉTÉ ACQUITTÉE, LE TRIBUNAL ESTIMANT QU'ELLE N'ÉTAIT PAS CENSÉE CONNAÎTRE TOUTE LA SITUATION DE SON CLIENT. LA COMPTABLE QUI TRAVAILLAIT POUR LUI, UNE HERVIENNE, A ELLE AUSSI ÉTÉ POURSUIVIE ET ACQUITTÉE.

CE DOSSIER A SOUFFERT D'UN GROS RETARD, ET QUATRE ANNÉES SE SONT ÉCOULÉES ENTRE LA FIN DE L'INSTRUCTION ET LA PREMIÈRE AUDIENCE. LE TRIBUNAL EN A TENU COMPTE EN PRONONÇANT UNE PEINE D'UN AN

D'EMPRISONNEMENT À L'ENCONTRE DU PRINCIPAL PRÉVENU, QUI NE SE VOIT CONFISQUER « QUE » 100.000 €, EN RAISON DU DÉPASSEMENT DU DÉLAI RAISONNABLE ÉGALEMENT. SEPT PRÉVENUS AINSI QU'UNE SOCIÉTÉ ONT BÉNÉFICIÉ D'UNE SUSPENSION DU PRONONCÉ, DEUX AUTRES D'UNE SIMPLE DÉCLARATION DE CULPABILITÉ, ET HUIT ONT ÉTÉ ACQUITTÉS.

À partir de l'adresse

https://journal.sudinfo.be/index.php#Sudpresse/web,2022-03-03,LIEGE|SU_QUOTIDIENS,2022-03-03,LIEGE,1|6